



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

# Bilan de l'accidentalité routière en Savoie

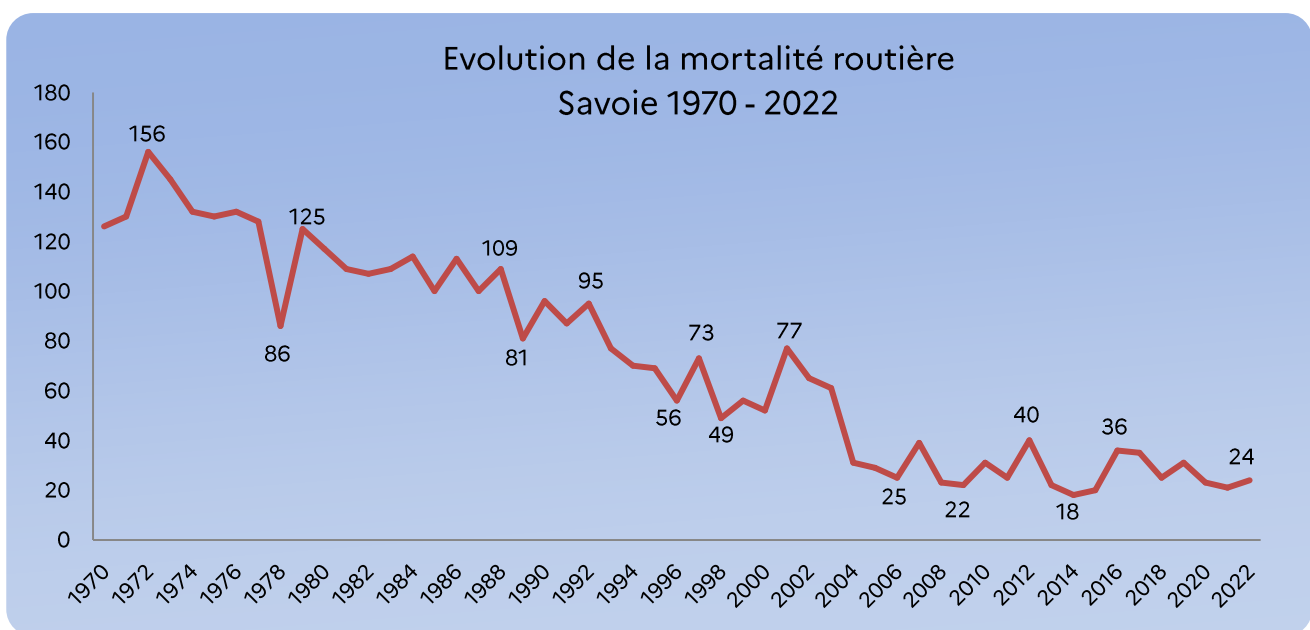
2022

Introduction .....	3
Bilan 2022 .....	4
Mises en perspective (données nationales, régionales et famille de départements de montagne) .....	5
Typologie des accidents	
Modes de déplacement .....	6
Âge et genre .....	7
Milieu et type de réseau .....	8
Période et météo .....	9
Facteurs d'accidents et présumés responsables .....	10
Suivi des indicateurs du DGO (document général d'orientations) .....	11
Glossaire .....	12

La sécurité routière, enjeu national depuis le début des années 1970, a connu une évolution profonde en 50 ans. De près de **18 000 tués en 1972** à moins de **4 000 en 2012**, le nombre de victimes a diminué de manière significative, alors que progressaient simultanément la qualité des infrastructures, la réglementation, les politiques de prévention et de répression, la sécurité des véhicules et la prise de conscience du risque routier par la population.

Aujourd'hui, l'évolution du nombre de victimes a tendance à stagner, ou à repartir à la hausse certaines années. Avec 3 267 tués en France métropolitaine en 2022, le nombre de décès augmente de 11 points par rapport à 2021 et de 0,7 point par rapport à 2019.

En Savoie, l'évolution de la mortalité suit globalement la même tendance, avec 24 tués en 2022 (+3 par rapport à 2021).



Les accidents de la route, même s'ils sont presque toujours multifactoriels, demeurent en grande majorité liés à une erreur humaine, qu'elle soit volontaire ou non. L'influence des véhicules ou de l'infrastructure et de leurs éventuelles défaillances reste minoritaire : ils constituent surtout des facteurs favorisants ou aggravants, plutôt que des facteurs déclenchants.

Selon une étude nationale publiée par l'ONISR<sup>1</sup>, le facteur humain contribue pour 92% des accidents mortels et, dans 46% des cas, il est le seul facteur en cause. A l'inverse, l'infrastructure est le facteur unique d'accident mortel dans seulement 1% des cas, de même que les conditions de circulation (1%) et le véhicule (1%).

En synthèse, les efforts doivent rester prioritairement concentrés sur l'amélioration des comportements au moyen du volet pédagogique d'une part (continuum éducatif) et à travers les volets réglementaire et répressif d'autre part.

<sup>1</sup> La sécurité routière en France – bilan de l'année 2022 – ONISR, p. 122 : étude FLAM Cerema, 2019

## Données définitives de l'accidentalité 2022

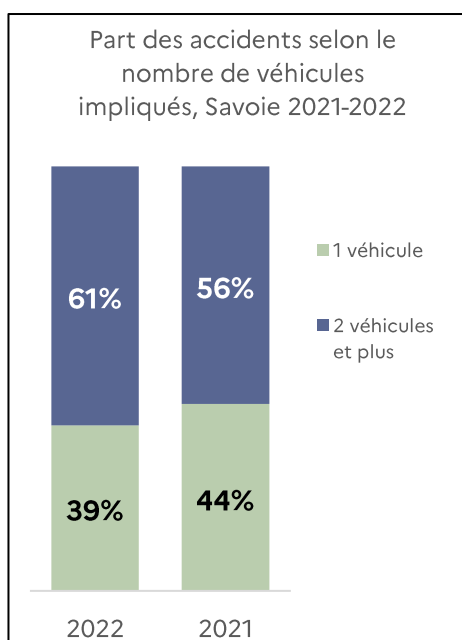
	2022	2021	Evolution 2022 / 2021	2017-2019	Evolution 2022 / 2017-2019
Accidents	<b>269</b>	240	+29 (+12%)	264	+5 (+2%)
Tués	<b>24</b>	21	+3 (+14%)	30	-6 (-20%)
Blessés	<b>366</b>	298	+68 (+23%)	324	+42 (+13%)

L'année 2022, avec un bilan de **269** accidents, **24** tués et **366** blessés, connaît une hausse de tous les indicateurs par rapport à 2021. Ce niveau d'accidentalité constitue un retour à des niveaux semblables à 2018, où le bilan s'établissait alors à 279 accidents, 25 tués et 355 blessés.

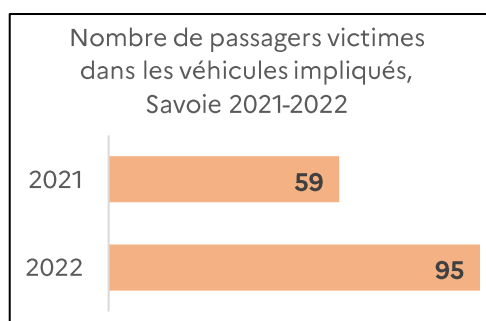
La hausse du nombre d'accidents (+12%) et de tués (+14%) en 2022, par rapport à 2021, peut être liée en partie au trafic routier annuel plus élevé (1 mois de confinement en 2021 dans le cadre de la crise du covid-19).

Néanmoins, l'augmentation du nombre de blessés est encore plus marquée : elle ne peut s'expliquer par le seul facteur trafic. Il est possible qu'elle soit liée directement à la typologie des accidents.

En effet, comme le montrent les graphiques ci-dessous, il y a eu en 2022 une part plus forte d'accidents multi-véhicules. De plus, le nombre et la proportion de passagers victimes étaient nettement supérieurs. Ces éléments peuvent expliquer que l'augmentation du nombre de blessés par rapport à 2021 soit plus marquée que l'augmentation du nombre d'accidents et de tués.



En 2022, 61% des accidents impliquaient plusieurs véhicules, contre 56% en 2021.



En 2022, 95 passagers ont été victimes lors d'un accident, contre 59 en 2021, soit une hausse de plus de 60%.



Pour 1 conducteur victime, il y a eu 0,37 passager victime en 2022, contre 0,26 en 2021 (+40%).

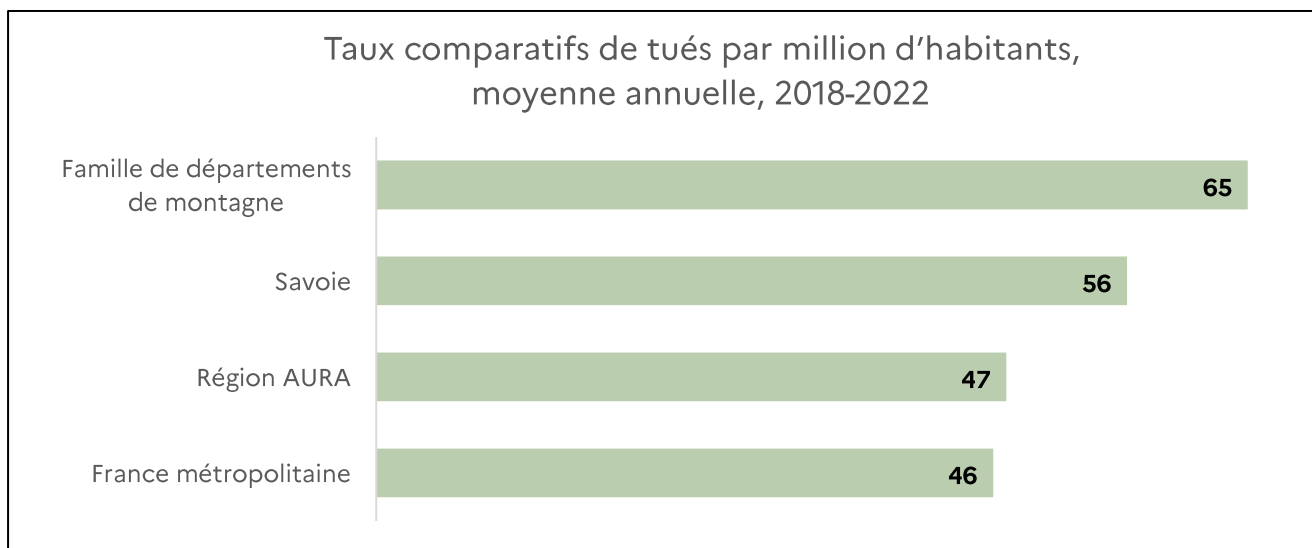
## Mortalité 2022 en France métropolitaine, en région AURA et pour la famille de départements de montagne, et variations par rapport à 2019

Tués	France métropolitaine	Région AURA	Savoie	Famille de départements de montagne (incl. Savoie)
2022	3 267 (+0,7%)	417 (-8%)	24 (-23%)	258
2021	2 944	350	21	205
2019	3 244	451	31	indicateur inexistant

Par rapport à 2019, dernière année de référence avant covid-19, l'année 2022 a connu une baisse sensible du nombre de tués en AURA (-8%), et relativement forte en Savoie (-23%).

En France métropolitaine, la mortalité routière a augmenté, mais de façon marginale (+0,7%).

Comparé à 2021, année ayant connu une période de confinement et donc un trafic routier moindre, l'augmentation du nombre de tués en 2022 est générale : +11% en France métropolitaine, +19% en AURA, +14% en Savoie et +26% pour la famille de départements de montagne.



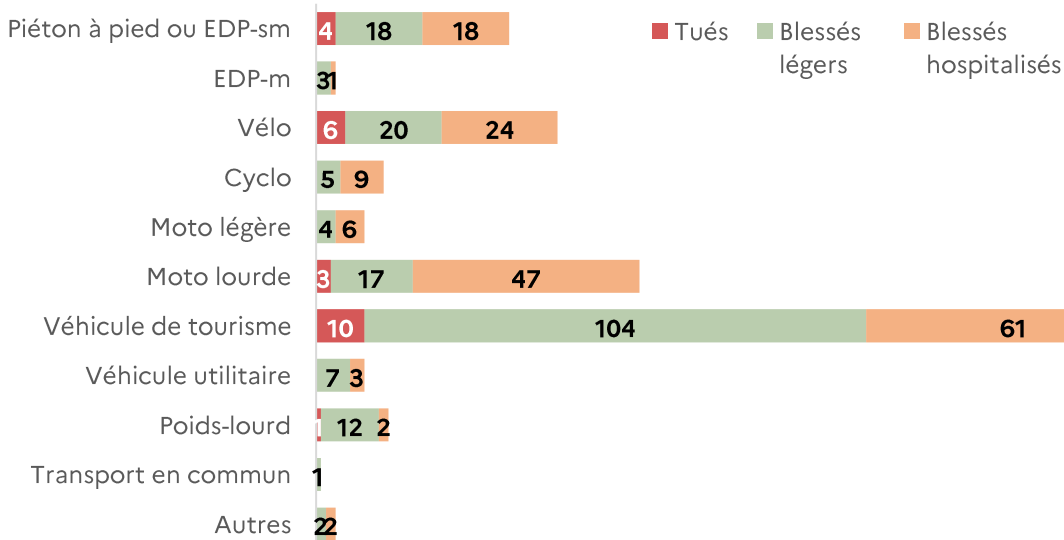
Le taux de tués par million d'habitants est généralement corrélé au taux d'urbanisation : les grandes agglomérations concentrent une part importante d'accidents mais ont un taux de mortalité plus faible que la moyenne, car la cinétique des accidents y est moindre (vitesses pratiquées plus faibles). Par extension, les périmètres géographiques comportant ce type d'agglomération ont un taux de tués plus faible que dans les zones rurales.

Ainsi, le taux de tués par million d'habitants est semblable en France métropolitaine et en région AURA (46 et 47), mais il est plus élevé en Savoie (56). Néanmoins, le taux en Savoie est inférieur à la moyenne des départements aux caractéristiques proches (famille de départements de montagne : 65).

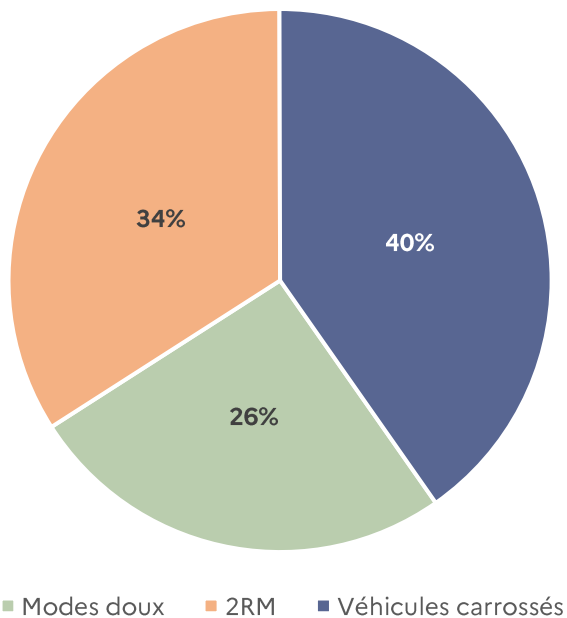
Pour référence, le taux de tués par million d'habitants le plus élevé est celui des départements ruraux peu denses (69), et le plus faible est celui de Paris et sa petite couronne (17).

## Modes de déplacement

Nombre de victimes selon le type de véhicule, Savoie 2022



Part des victimes graves selon le type de déplacement, Savoie 2022



Le véhicule de tourisme reste le véhicule avec le plus grand nombre de victimes, mais elles ne sont que légèrement touchées dans 60% des cas.

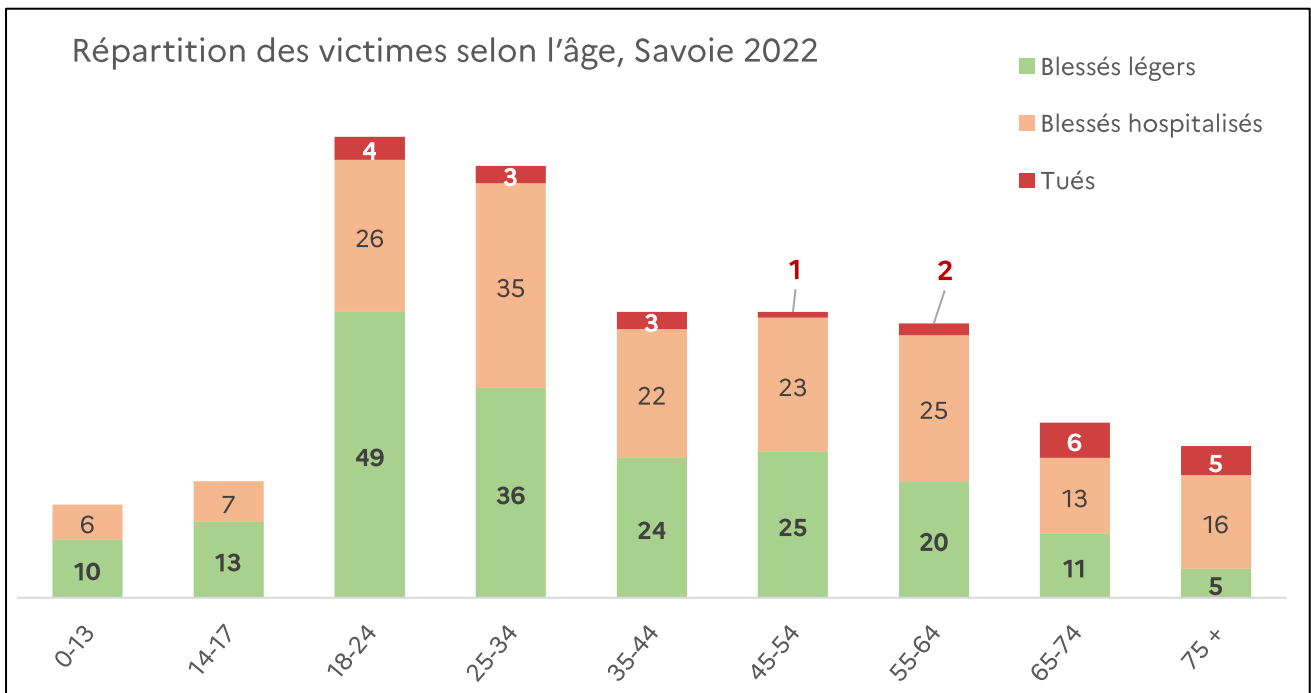
L'ensemble des véhicules avec carrosserie ne compte que pour 40% des victimes graves, alors que les usagers vulnérables représentent 60% des victimes graves du département (les deux-roues motorisés 34% et les modes doux 26%).

L'accidentalité des deux-roues motorisés, en particulier ceux de plus de 125 cm<sup>3</sup>, est cumulée à plus de 80% sur six mois de l'année seulement (mai à octobre), ce qui montre le surrisque propre à cette catégorie.

C'est aussi le cas pour les vélos, dont les accidents sont cumulés à plus de 70% entre avril et septembre.

Les piétons sont la quatrième catégorie d'usagers la plus touchée, avec 10% des blessés et 17% des tués.

## Âge et genre

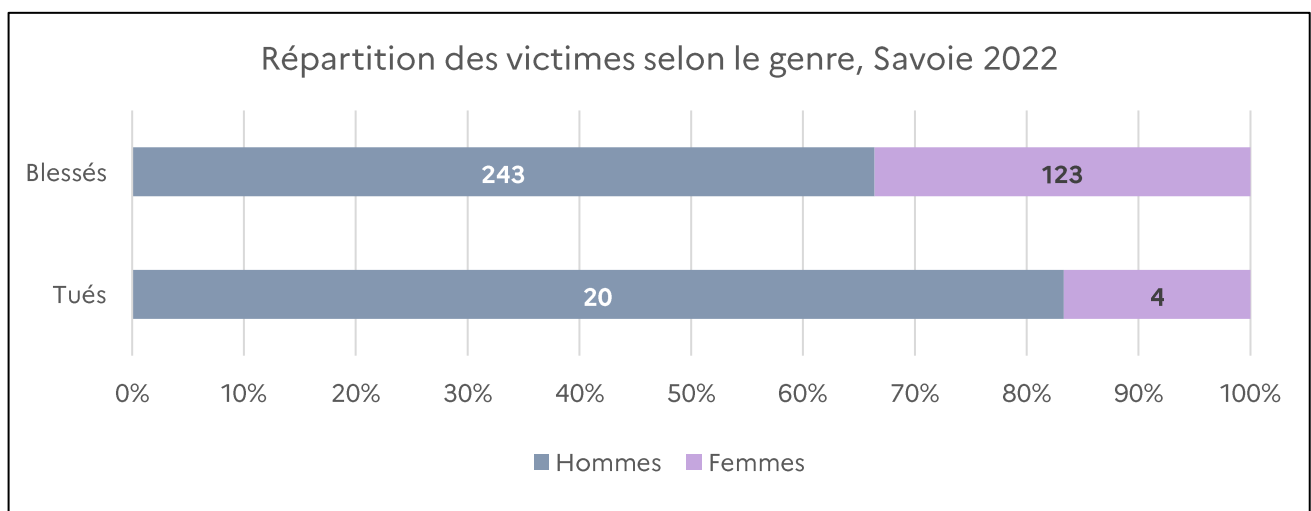


Les jeunes de 18 à 24 ans comptent le plus grand nombre total de victimes, mais 62% d'entre elles sont des blessés légers.

La proportion de victimes graves est d'autant plus grande que l'âge augmente : chez les 65-74 ans, 66% des victimes sont soit tuées, soit hospitalisées, et cette proportion monte à 81% chez les 75 ans et plus.

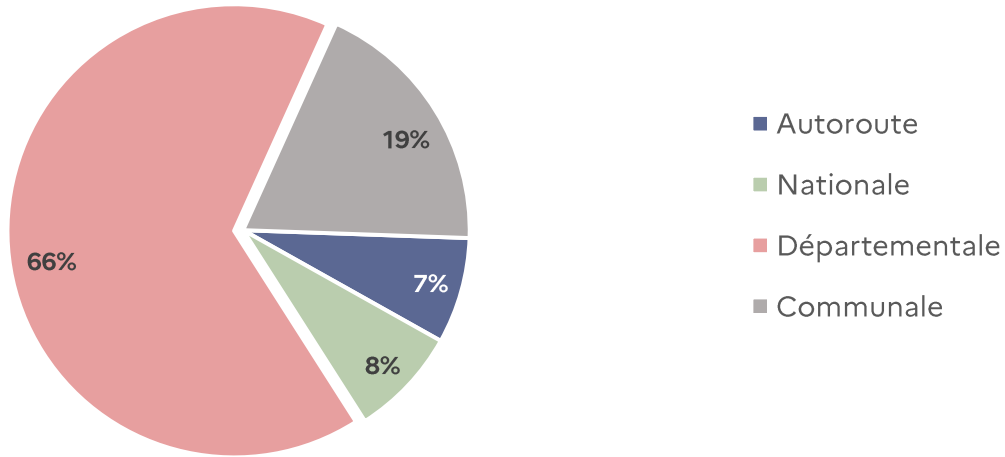
Les deux tranches d'âge seniors comptent par ailleurs le plus grand nombre de tués en 2022, avec 6 tués chez les 65-74 ans et 5 tués chez les 75 ans et plus.

Une nette majorité de victimes sur les routes sont des hommes. Leur proportion est de 66% chez les blessés, et monte à 83% chez les tués.



## Milieu et réseau routier

Répartition des victimes selon le type de route, Savoie 2022



Les routes départementales concentrent les 2/3 des victimes, suivies du réseau communal avec 19%, puis des routes nationales et des autoroutes, avec respectivement 8% et 7%.

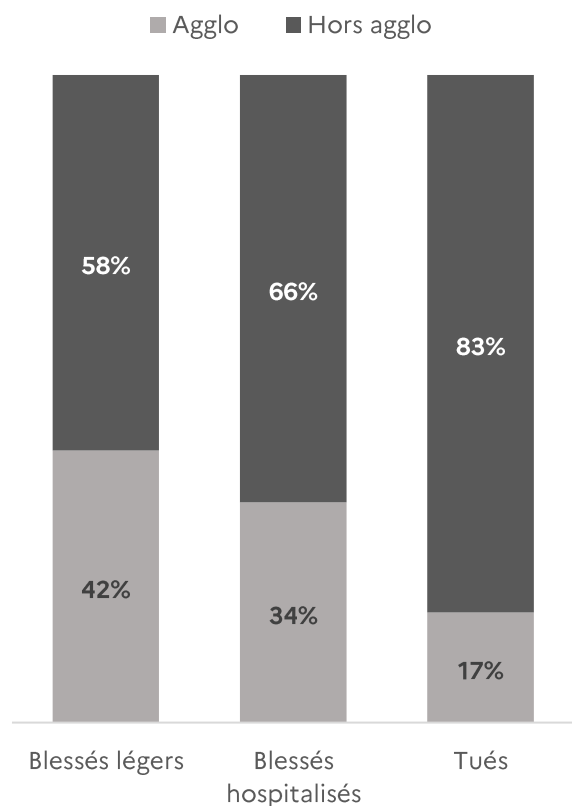
Les secteurs hors agglomération concentrent 58% des accidents (mais 63% des victimes), et les secteurs en agglomération totalisent 42% des accidents (mais seulement 37% des victimes).

Les accidents hors agglomération sont en effet plus graves en terme de nombre de victimes touchées et d'importance des blessures.

Si la majorité des victimes sont accidentées hors agglomération, leur répartition varie fortement selon la gravité des blessures : 83% des tués le sont hors agglomération, puis cette proportion baisse à 66% pour les blessés hospitalisés et à 58% pour les blessés légers.

Dans les accidents en agglomération, 57% des victimes sont touchées de façon légère. En secteur hors agglomération, cette proportion est inversée : 55% des victimes sont soit blessées hospitalisées, soit tuées.

Répartition des victimes selon le milieu et la gravité, Savoie 2022

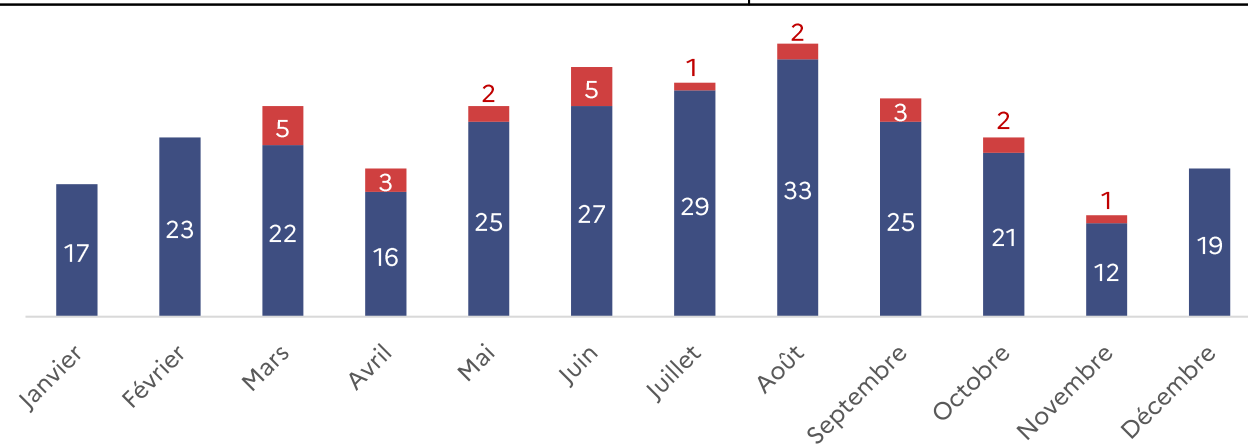
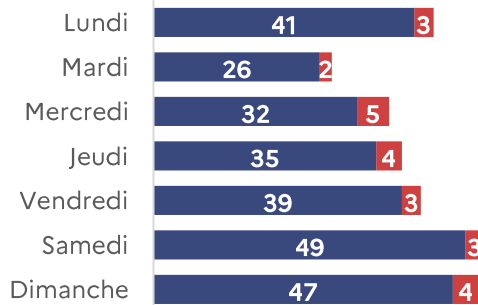
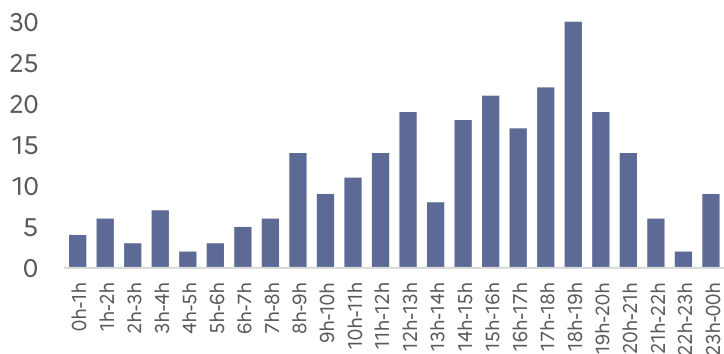




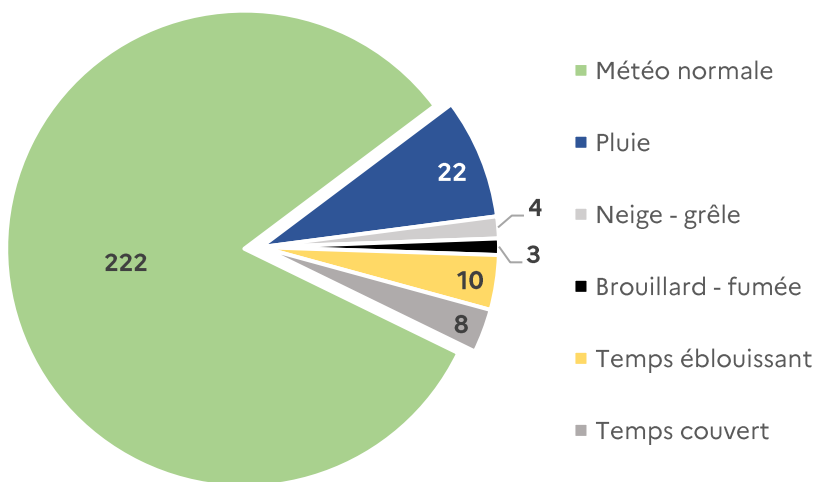
## Période et météo

Répartitions horaire, hebdomadaire et mensuelle de l'accidentalité, Savoie 2022

■ Accidents ■ Tués



Répartition des accidents corporels selon les conditions climatiques, Savoie 2022

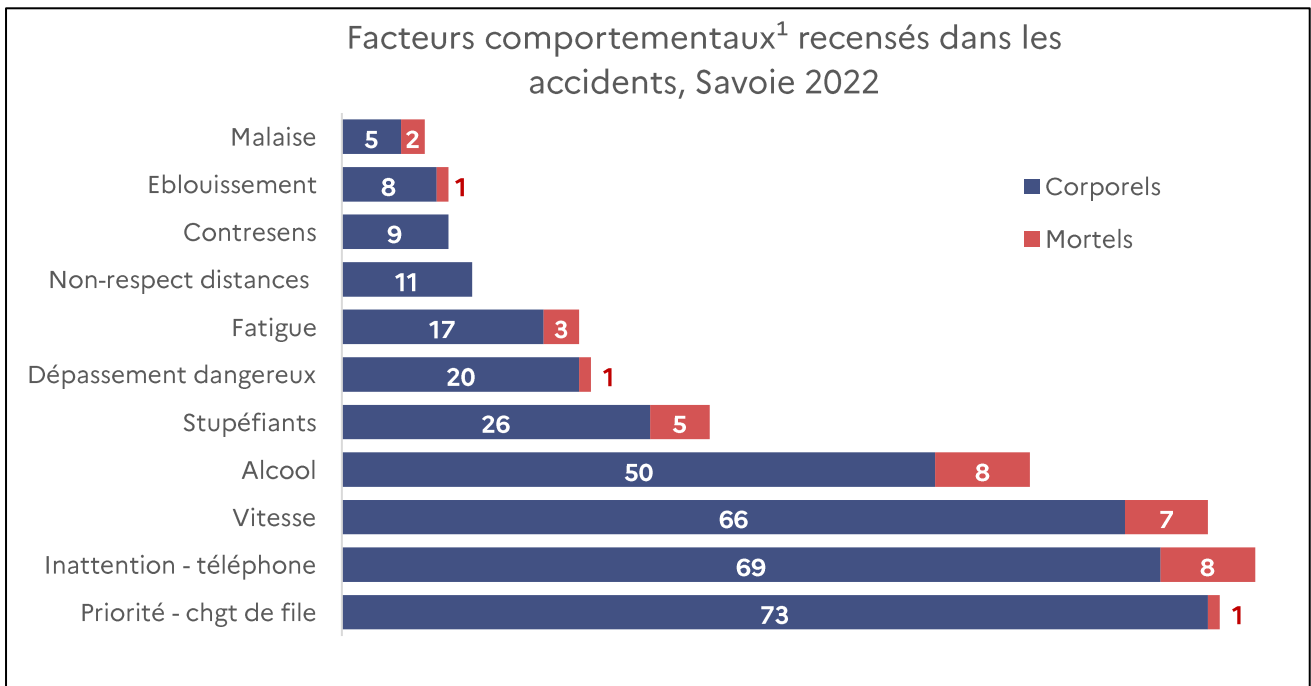


Les accidents surviennent en grande majorité par météo normale (83%).

Même si des conditions météo dégradées peuvent induire un surrisque lié à l'environnement routier, elles ont aussi pour effet de diminuer les vitesses pratiquées et de reporter une partie des modes de transport les plus vulnérables vers des modes de transport carrossés.

L'heure la plus accidentogène est 18h-19h, les accidents sont les plus nombreux le week-end et le lundi, et la période d'été et celle où le nombre d'accidents mensuel est le plus élevé

## Facteurs d'accidents et présumés responsables



Les facteurs comportementaux les plus recensés chez les personnes impliquées dans les accidents corporels en 2022 sont les refus de priorité ou changement de file, l'inattention ou téléphone, la vitesse et l'alcool.

Dans les accidents mortels, ce sont l'alcool, l'inattention, la vitesse et les stupéfiants qui sont les plus relevés.

Le non-port de la ceinture est relevé chez 4% des blessés et 13% des tués.

Dans 5,5% des accidents corporels légers, au moins un des conducteurs impliqués n'a pas de permis de conduire valide (défaut de permis, suspension, annulation ou invalidation). Cette proportion monte à 7,1% dans les accidents graves et à 9,1% dans les accidents mortels.

Dans 6,2% des accidents graves ou mortels, le conducteur présumé responsable a commis un délit de fuite et, par extension, n'a pas porté secours aux victimes.

Les accidents corporels sont en grande majorité causés par des hommes : en 2022 ils représentent 76% des présumés responsables d'accidents corporels et 95% des présumés responsables d'accidents mortels.

<sup>1</sup> Un même usager peut avoir jusqu'à 3 facteurs comportementaux recensés, et les accidents sont le plus souvent multi-factoriels. Il est donc normal que le total des facteurs recensés soit supérieur au nombre d'accidents.

Les enjeux principaux de la sécurité routière en Savoie, définis par le Document général d'orientations 2023-2027 (DGO), sont :

- Les deux-roues motorisés (2RM)
- Les conduites à risques (alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités, distracteurs)
- Les modes de mobilité douce : piétons, vélos, équipements de déplacement personnel motorisé (EDPm)
- Le risque routier professionnel

Les indicateurs liés à ces enjeux sont suivis annuellement et servent à définir les orientations des futurs DGO.

Enjeu	Indicateur	2017-2021		2022	
		Part	Nombre	Part	Nombre
<b>Deux-roues motorisés (2RM)</b>	Tués 2RM	27,4%	7,4 / an	12,5%	3
<b>Alcool</b>	Présumés responsables d'accident mortel sous emprise d'alcool	20,3%	5 / an	27,3%	6
<b>Stupéfiants</b>	Présumés responsables d'accident mortel sous emprise de stup.	8,1%	2 / an	22,7%	5
<b>Vitesse</b>	Présumés responsables d'accident mortel avec vitesse excessive	41,9%	10,3 / an	31,8%	7
<b>Priorité</b>	Présumés responsables d'accident mortel avec refus de priorité	1,4%	0,3 / an	4,5%	1
<b>Distraction</b>	Présumés responsables d'accident mortel avec distraction	20,3%	5 / an	36,4%	8
<b>Modes doux</b>	Tués en modes doux	25,9%	7 / an	41,7%	10
<b>Risque routier professionnel</b>	Tués dans un accident professionnel <sup>1</sup>	27,4%	7,4 / an	45,8%	11

<sup>1</sup> c.f. définition p.12

- **Accidentalité** : statistiques des accidents corporels de la circulation
- **Accidentologie** : étude des accidents
- **Accident corporel** : accident se produisant sur une route ouverte à la circulation publique, impliquant au moins un véhicule et occasionnant au moins une victime
- **Accident léger** : accident corporel occasionnant uniquement un ou des blessés légers
- **Accident professionnel** : accident dans lequel au moins 1 des usagers impliqués effectue un déplacement professionnel (domicile-travail ou mission) ; les victimes ne sont pas nécessairement toutes en train d'effectuer un trajet professionnel.
- **Accident grave** : accident corporel occasionnant au moins 1 tué ou un 1 blessé hospitalisé plus de 24h
- **Blessé** : personne blessée dans un accident corporel et ayant fait l'objet de soins médicaux
- **Blessé léger** : personne blessée non hospitalisée ou hospitalisée moins de 24h
- **Blessé hospitalisé** : personne blessée et hospitalisée plus de 24h
- **Victimes** : ensemble des personnes tuées ou blessées
- **Victimes graves** : ensemble des personnes tuées ou blessées hospitalisées plus de 24h
- **Tué** : personne décédée sur le coup ou dans un délai de 30 jours après l'accident
- **Continuum éducatif** : ensemble des moyens éducatifs mis en œuvre, tout au long de la vie d'un individu, pour améliorer sa conscience du risque routier (attestations sécurité routière dans le cadre scolaire, brevet sécurité routière, apprentissage et examen du permis de conduire, formations et sensibilisations post-permis).
- **EDP** : engin de déplacement personnel
- **EDP-sm** : engin de déplacement personnel sans moteur (trottinette sans moteur par ex)
- **EDP-m** : engin de déplacement personnel à moteur (trottinette électrique, gyropode ...)
- **2RM** : ensemble des deux-roues motorisés (inclut par extension les véhicules motorisés à 3 roues) : cyclomoteur, scooter, motocyclettes légères et lourdes, trikes et assimilés
- **VT** : véhicule de tourisme (voiture telle qu'on l'entend au sens général)
- **VU** : véhicule utilitaire
- **TC** : transport en commun
- **PL** : poids-lourd
- **Véhicules carrossés** : l'ensemble des véhicules dont les occupants sont protégés par une carrosserie : voitures, utilitaires, transports en commun, poids-lourds
- **Usagers vulnérables** : l'ensemble des usagers de la route non protégés par une carrosserie : piétons, cyclistes, EDP, 2RM
- **Modes doux** : ensemble des modes de déplacements individuels non consommateurs d'hydrocarbures : piéton, vélo, EDP
- **ODSR** : observatoire départemental de la sécurité routière
- **ONISR** : observatoire national interministériel de la sécurité routière
- **Distraction** : tout élément perturbant l'attention portée à la conduite (inattention à la tâche de conduite, distracteurs technologiques comme le téléphone)
- **Vitesse** : on entend par facteur vitesse à la fois les vitesses excessives (c'est-à-dire supérieures à la vitesse maximale autorisée) et les vitesses inadaptées (la vitesse est dans la limite légale, mais pour autant inadaptée face à la situation en question – notion d'adaptation de l'allure)



**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**